



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 27 mars 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

### CONVOCAATION

Date	21/03/2013
Affichage	21/03/2013

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

**THEME : URBANISME 4.**

**OBJET : CONCERTATION  
PREALABLE A LA  
REALISATION DE  
L'OPERATION  
D'AMENAGEMENT  
« COEUR DE VILLE ».**

**Etaient Présents** : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

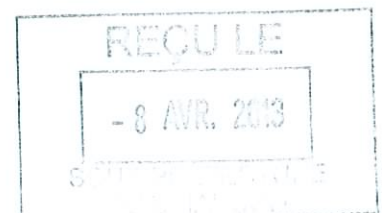
**Etaient Représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à MUSSON Pascal.  
NICOLOSO Alain pouvoir à PROREL Alain.  
BOVETTO Fanny pouvoir à GUIGLI Catherine.  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.  
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

**Absents-Excusés :**

DUFOUR Maurice, NICOLOSO Alain, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard.

**Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.**



Rapporteur : Aurélie POYAU.

Dans un contexte de mutation urbaine, la ville de Briançon a décidé d'organiser son développement en créant un pôle de centralité fort sur le quartier des anciennes casernes Colaud et Berwick afin de renforcer l'unité de la Ville Basse.

Ce projet urbain devra présenter un ensemble d'équipements et de services publics et privés en créant les conditions d'un développement qualitatif et quantitatif de l'offre commerciale et d'un habitat diversifié assurant une nécessaire mixité urbaine. Il visera principalement à créer un Cœur de Ville, à repenser le plan de circulation en favorisant les déplacements doux, et à développer des espaces publics fédérateurs.

L'espace des casernes Colaud et Berwick constitue un pari majeur pour créer une unité sur l'ensemble du site et en faire un véritable quartier de ville, renforcer l'attractivité et le dynamisme de la Ville Basse, apporter de nouvelles offres de logements, favoriser l'implantation de nouvelles activités et intégrer le développement durable à tous les niveaux.

Le nouveau quartier doit également reconstruire un maillage urbain que l'enclavement des casernes avait empêché et créer des liaisons transverses pour relier les quartiers. Le caractère du nouveau quartier se fera sur des formes urbaines et architecturales contemporaines, respectueuses du patrimoine militaire et de l'identité locale.

A la suite d'un concours d'aménagement qui s'est déroulé durant l'année 2012, une équipe de Maîtrise d'œuvre a été désignée pour assurer les phases préparatoires à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement selon la procédure de ZAC (zone d'aménagement concerté) et pour assurer les études et la réalisation des travaux d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics.

Vu les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement de l'opération « Cœur de Ville »,

Vu qu'en application des articles L. 300-2 du Code de l'urbanisme, doivent être associés pendant toute la durée de l'élaboration du projet de ZAC, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole,

Considérant que les modalités de la concertation proposées seront les suivantes :

- Organisation de réunions publiques ;
- Ouverture d'une permanence d'élus dans un local dénommé « Maison du projet », situé Caserne Berwick, comprenant la présentation de panneaux décrivant l'opération et une boîte à idées à disposition du public ;
- Une exposition de panneaux décrivant l'opération dans les locaux du Service de l'urbanisme, et la mise à disposition du public d'un registre ;
- Une présentation générale du projet sur le site Web de la Commune.

Il sera organisé trois réunions publiques de présentation et de discussion sur le projet aux dates et horaires suivants :

- La première réunion le 23 avril 2013 à partir de 18H00 au Théâtre du Grand Briançonnais.
- La seconde réunion le 22 mai 2013 à partir de 20h00 - Bâtiment 14 (Ordinaire) - Caserne Berwick,
- La troisième réunion le 11 juin 2013 à partir de 20h00 - Bâtiment 14 (Ordinaire) - Caserne Berwick.

Ces réunions seront annoncées par affichage municipal et par voie de presse dans un quotidien local.

Une exposition permanente sera localisée au service de l'urbanisme de la Mairie et ouverte au public aux heures d'ouverture du service, les lundis et vendredis de 10h00 à 12h00 et les mercredis et jeudis de 14h00 à 16h00, du 27 avril 2013 au 31 juillet 2013.

Un registre sera mis à disposition du public lors de cette exposition.

Une exposition permanente sera localisée dans la Maison du Projet Caserne Berwick et ouverte au public les samedis de 14h00 à 16h00, du 27 avril 2013 au 31 juillet 2013.

Une permanence d'élus sera assurée lors des périodes d'ouverture de ce local.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les L. 300-2 et R. 300-1,

Vu le Plan Local d'Urbanisme modifié et révisé le 1<sup>er</sup> mars 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement du secteur « Cœur de Ville » ;
- D'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités présentées ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de mener la concertation ;
- De préciser que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

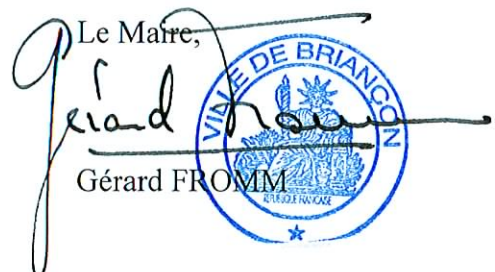

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE - 4 AVR. 2013

PUBLIÉ LE - 4 AVR. 2013

NOTIFIÉ LE 09 AVR. 2013